



Extrait de délibération

Identifiant
2022-03-02

Bureau syndical 14 mars 2022 – Parthenay

L'An Deux Mille Vingt-deux le lundi quatorze mars à 18 heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans un lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.

Date de la convocation : 8 mars 2022
Nombre de délégués en exercice : 11
Présents : 7
Pouvoirs : 0
Absents, excusés : 4
Votants : 7

	Présents	Absents / Excusés
Président :	GAILLARD Didier
Vice- Présidents :	BRESCIA Nathalie	BIRONNEAU Pascal, RIMBEAU Jean-Pierre
Membres :	AYRAULT Bérengère, BIRE Ludovic, CHAUSSERAY Francine, NOLOT Monique, SAUZE Magalie	BACLE Jérôme, BOUCHER Hervé-Loïc

Contrat Local de Santé : Demande de financement 2022

Le Contrat Local de Santé du Pays de Gâtine 2019-2023 s'inscrit dans les objectifs poursuivis par le Projet Régional de Santé (PRS) de l'Agence Régionale de Santé, des schémas adoptés par le Département des Deux-Sèvres et en lien avec les politiques territoriales développées par les autres collectivités et l'Etat.

L'ambition du Contrat Local de Santé (CLS) du Pays de Gâtine est de renforcer **le partenariat** autour des politiques conduites en matière de santé, d'action sociale et médico-sociale mises en œuvre au niveau local. **Le CLS constitue l'outil d'animation territoriale en santé.**

Le diagnostic « santé-social » a permis de retenir **sept thèmes de travail** pour le CLS du Pays de Gâtine :

- L'animation d'une ingénierie locale de santé
- L'accès aux soins primaires et l'attractivité du territoire
- l'accès aux droits, à la prévention et aux soins des populations précarisées
- la santé des enfants et des adolescents
- les parcours de santé dans le champ de la santé mentale
- les parcours de santé des personnes âgées en perte d'autonomie
- la promotion de la santé environnementale

L'ARS soutien via le Fonds d'Intervention Régional le pilotage des Contrats Locaux de Santé pour leur rôle de coordination avec un financement forfaitaire de 15 000 € par an.

Le Bureau Syndical décide de valider la demande de financement pour l'année 2022 et d'autoriser le Président à signer les documents afférents à ce financement.

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD